

## REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'APRE DEPARTEMENTALE DANS LE BAS-RHIN DU 3 SEPTEMBRE 2012

### -AIDE PERSONNALISEE DE RETOUR A L'EMPLOI-

#### Conditions d'éligibilité à l'aide:

- être bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs (et avoir un contrat d'engagement ou un PPAE en cours de validité)
- et
- avoir une promesse d'embauche;
- ou être en mission intérim ;
- ou être à l'emploi depuis au maximum **trois mois** (CDD, CDI, CUI, IAE, contrat d'apprentissage) ;
- ou entrer en **formation rémunérée ou pas, en contrat aidé (dans les 6 mois)** ou en contrat de professionnalisation;
- ou avoir créé son entreprise depuis au maximum **trois mois** ;
- ou être inscrit dans une action de mobilisation vers l'emploi validée par le référent de parcours ;
- **ou être en situation d'évaluation en milieu de travail ;**

#### Durée de versement de l'aide :

- L'APRE peut être versée pour une durée de maximum trois mois à compter du mois de la demande en cas de reprise d'emploi ou sur toute la durée de la formation en cas d'entrée en formation.

#### Modalités de versement de l'aide :

- sauf cas exceptionnels, l'APRE est versée directement sur le compte du bénéficiaire en un seul versement
- plusieurs demandes peuvent être introduites par un bénéficiaire par an, dans la limite du montant maximal d'APRE attribuable ;
- **Il peut être attribué un montant maximal d'APRE de 2 500 € par bénéficiaire et par an (sur 12 mois glissants) ;**
- **Les versements relatifs aux actions spécifiques et expérimentales de remobilisation, aux projets validés dans le cadre du fonds départemental d'innovation pour l'insertion ainsi qu' au tutorat des CUI de 7 heures ne sont pas soumis à ce plafond ;**
- certaines aides ne sont pas renouvelables : petits investissements (achat de matériel, vélo, voiture, réparations etc)
- l'APRE CG et l'APRE Pôle Emploi ne peuvent être cumulées pour un même objet

#### Procédures de contrôle :

- des pièces a priori justifiant les avances et a posteriori justifiant les dépenses doivent être collectées par le référent de parcours, qui pourra faire convoquer en CTRSA les bénéficiaires ne pouvant justifier d'une utilisation opportune de l'aide ;
- les pièces justifiant des dépenses doivent être transmises dans les deux mois au référent de parcours ;
- des contrôles seront effectués de façon aléatoire et pourront générer des procédures de récupération auprès des bénéficiaires.

#### Familles d'aides :

- Aides à la mobilité	Permis de conduire ; vélo ; véhicules motorisés ; frais de déplacement ; déménagement.
- Aides pour la garde d'enfants	Gardes d'enfants ; restauration scolaire ; accueil périscolaire.
- Autres frais périphériques – ponctuels et spécifiques	Hôtel ; repas ; création d'entreprise ; fournitures.
- Aides à l'accès et au maintien en formation et à l'emploi	Actions de remobilisation ; formations individuelles ; actions innovantes ; tutorat CUI 7H.

Familles d'aides	Nature des aides	Périmètres de la prise en charge	Conditions spécifiques	Justificatifs à présenter	Circuit de prescription	Table de correspondance CAF
<b>Aides à la mobilité</b>						
<b>Permis de conduire</b>	<b>Financement de permis de conduire</b>	<p>Montant forfaitaire de <b>1500 €</b> versé en 3 fois (montant correspondant à l'aide Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RSA, et laissant un reste à charge pour la personne)</p> <p>Anticiper le dernier versement après la réussite au code et avant le justificatif de réussite à la conduite</p>	<p>Pour les personnes avancées dans leurs démarches en lien avec l'emploi dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas d'accès aux transports en commun (pas de desserte ou horaires atypiques)</li> <li>- nécessité du permis pour obtenir un emploi dans un secteur en tension ou s'y maintenir.</li> <li>- Avoir un projet professionnel clair et validé;</li> <li>- Capacité à financer un véhicule.</li> </ul> <p>La décision d'attribution est prise par le SIE au nom du Président du Conseil Général, après passage par le concentrateur.</p> <p>Un nombre limitatif de permis financé est fixé chaque année, pour l'enveloppe départementale et pour l'enveloppe Pôle Emploi (<del>100</del> <b>150</b> permis pour l'APRE départementale CG)</p>	<p>Fourniture d'un justificatif d'inscription à l'autoécole pour chaque prescription.</p> <p>Le référent doit s'assurer de la présence du BRSA aux séances de code et pratique, sans quoi le remboursement de l'aide sera sollicité après passage en CTRSA.</p>	<p>APRE CG ou APRE Pôle Emploi mobilisable en fonction du référent du BRSA</p> <p>Questionnaire harmonisé entre Pôle Emploi, le Conseil Général et les autres prescripteurs, afin de proposer un traitement équitable des demandes.</p>	Permis de conduire
	<b>Remise à niveau</b>	<p>Prise en charge au réel de 10 heures de remise à niveau pour les personnes détentrices de permis <b>ou équivalence de Permis Etranger ou participation aux 10 dernières heures de conduite</b></p> <p><b>Aide plafonnée à 500 €</b></p>		Sur justificatif d'auto-école et devis et présentation du permis de conduire ;	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Permis de conduire
<b>Vélo</b>	<b>Location</b>	Prise en charge intégrale de la location <b>pour deux mois.</b>		Sur présentation d'un devis d'un loueur	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Vélo

Familles d'aides	Nature des aides	Périmètres de la prise en charge	Conditions spécifiques	Justificatifs à présenter	Circuit de prescription	Table de correspondance CAF
		L'APRE prend en charge la caution suite à un incident. La prise en charge de cette caution est alors plafonnée au montant de l'APRE versé pour la location du vélo.				
	<b>Achat de vélo (et de l'équipement de sécurité)</b>	Frais réels dans la limite de 150 €		Sur devis ou sur facture	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Vélo
	<b>Réparations</b>	Frais réels dans la limite de 75 €				Vélo
<b>Véhicule motorisé : Voiture Deux roues</b>	<b>Contrôle Technique</b>	Forfait de 65€ dans la limite des frais réels		Attestation de RDV du garage contrôle technique	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Voiture ou deux roues motorisé
	<b>Assurance</b>	Prise en charge de 50% de l'assurance annuelle		Devis de l'assurance	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Voiture ou deux roues motorisé
	<b>Réparations</b>	Voiture : prise en charge des frais réels dans la limite d'un plafond de 1000 €  Deux roues motorisé : prise en charge des frais réels dans la limite d'un plafond de 500 €	-Si contrat de travail ou promesse d'embauche pour une durée minimum 3 mois -pas de transports en commun ou en cas d'horaires atypiques  Aide non renouvelable et non cumulable, y compris l'année suivante, avec l'aide au permis de conduire	Remboursement sur la base d'une facture à présenter	APRE CG ou APRE Pôle Emploi mobilisable en fonction du référent du BRSA	Voiture ou deux roues motorisé
	<b>Achat de voiture ou de deux roues motorisés</b>	Achat voiture : frais réels dans la limite de 1200 €  Achat deux roues motorisé : frais réels dans la limite de 600 €	-Si contrat de travail ou promesse d'embauche pour une durée minimum de 3 mois - pas de transports en commun ou en cas d'horaires atypiques  Aide non renouvelable et non cumulable, y compris l'année suivante, avec l'aide au permis de conduire	Sur devis, présentation de la dépense à engager	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Voiture ou deux roues motorisé
	<b>Location de véhicule motorisé</b>	Financement de la location pour une durée de 2 mois,	-Si contrat de travail ou promesse d'embauche pour une durée minimum de	Sur devis, présentation de la dépense à engager	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Voitures ou deux roues motorisé

Familles d'aides	Nature des aides	Périmètres de la prise en charge	Conditions spécifiques	Justificatifs à présenter	Circuit de prescription	Table de correspondance CAF
		<p>aux frais réels dans la limite de :</p> <p>600 € pour une voiture 300 € pour un deux roues motorisé</p> <p>L'APRE prend en charge la caution suite à un incident. La prise en charge de cette caution est alors plafonnée au montant de l'APRE versé pour la location du véhicule motorisé.</p>	<p>3 mois</p> <p>-Si pas de transports en commun ou en cas d'horaires atypiques</p>			
Frais de déplacements quotidiens hebdomadaires ou mensuels	Coût des transports en commun	Frais réels transports en commun		Titres de transports	<p>APRE CG pour les BRSA non inscrits en qualité de demandeur d'emploi</p> <p>APRE Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi BRSA</p>	Transports en commun
	Frais kilométriques	Forfait de 0,30 cts/km	<p>Si &lt; 60 kms, aide CG sinon non Pôle Emploi*</p> <p>Aide non compatible avec l'aide assurance automobile (comprise dans le barème)</p>	<p>Sur présentation du nombre de kilomètres à effectuer et de présentation de la carte grise du véhicule utilisé</p>		Voiture ou deux roues motorisé
Déménagement	Prise en charge partielle du déménagement	<p>Remboursement partiel des frais dans la limite de 1500 €</p> <p>Dans un rayon de 20km à 60 km autour du domicile ou au delà (et plus de 2 heures de trajet AR)</p>	<p>Uniquement pour reprise d'emploi avec contrat de minimum 6 mois</p> <p>L'APRE ne peut être sollicitée qu'une fois.</p> <p>Aide non renouvelable</p> <p>Si pas d'autres possibilités de transports</p>	<p>sur présentation d'une facture après service fait (ex : facture de location d'une camionnette)</p>	<p>APRE CG : de 20 km à 60 km :</p> <p>APRE Pôle emploi : au-delà de 60 km</p>	Déménagement
Double résidence	frais de double résidence	Prise en charge des frais d'hébergement en cas de double résidence, quelle que soit la distance.	Plafond de 2400 € par an	Pièces justificatives attestant de la double résidence, quittances des deux loyers etc...	APRE Pôle Emploi mobilisable par les référents de parcours CG	Sans objet
<b>Aides pour la garde d'enfants</b>						
Garde des enfants de moins de 10	Prise en charge partielle des frais de garde d'enfants	Pour une action de	Etre parents isolés ou en couple	Devis ou attestation de	APRE CG ou APRE Pôle Emploi	Garde des enfants

Familles d'aides	Nature des aides	Périmètres de la prise en charge	Conditions spécifiques	Justificatifs à présenter	Circuit de prescription	Table de correspondance CAF
ans quel que soit le mode	de moins de 10 ans quelque soit le mode de garde choisi (baby-sitters d'un réseau agréé par CESU, association etc.);	formation, de mobilisation ou un contrat de travail de 15 à 35 heures par semaine: 500 € (+80 € par enfant supplémentaire dans la limite de 660 €); Pour un contrat de moins de 15 heures par semaine ou 64 heures par mois, il s'agit d'un montant forfaitaire mensuel : - 212€ pour un enfant - 246€ pour 2 enfants - 280 € pour 3 enfants ou plus	Pour une reprise d'emploi en CDI ou en CDD (temps partiel ou temps complet), une formation, une action de mobilisation vers l'emploi	prise en charge des enfants	mobilisable en fonction du référent du BRSA	
Restauration scolaire		Frais réels, déduction faite de 25 % (une participation à hauteur de 25% des coûts de restauration restant à charge de la famille doit être obligatoirement acquittée par le bénéficiaire)	Participation obligatoire des familles à hauteur de 25% des frais réels	Sur la base d'un devis/ justificatif	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Restauration Scolaire
Périscolaire		Frais réels, déduction faite de 25 % (une participation à hauteur de 25% des coûts du périscolaire restant à charge de la famille doit être obligatoirement acquittée par le bénéficiaire)	Participation obligatoire des familles à hauteur de 25% des frais réels	Sur la base d'un devis/ justificatif	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Périscolaire
<b>Autres frais périphériques - ponctuels et spécifiques</b>						
Hôtel		40 € par nuitée	Si sans résidence et reprise d'emploi immédiate ;	Présentation en d'une réservation classe	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Nuités/logement

Familles d'aides	Nature des aides	Périmètres de la prise en charge	Conditions spécifiques	Justificatifs à présenter	Circuit de prescription	Table de correspondance CAF
			Pendant 1 mois maximum.	économique		
<b>Repas</b>		8 € par journée	Uniquement pour l'entrée en formation ou pour la participation à des ateliers de remobilisation vers l'emploi, prestation Pôle Emploi, CUI7H (déduction faite de l'aide de l'employeur).		APRE CG ou APRE Pôle Emploi en fonction du référent du BRSA, pour des formations financées par Pôle EMPLOI  APRE CG pour des actions ou formations non financées par Pôle Emploi	Repas
<b>Aides à la création d'entreprise</b>	<b>Participation à des dépenses et petits matériels dans le cadre d'une création d'entreprise</b>	1500 € pour achat d'outils de bureautique, de communication, de petit outillage, frais..., droits d'inscription, abonnement, frais administratifs, certifications, parution d'annonces légales	Remboursement sur factures acquittées  L'achat de matière première ou de stock (exemple : marchand ambulant, revente etc...) est exclu, l'APRE ne pouvant constituer une avance de trésorerie.  En matière de création d'entreprise, l'APRE ne constitue pas un droit de tirage à 1 500 € systématique.	Création d'entreprise : sur présentation de factures acquittées, d'attestation de dépôt récent de SIRET (dans les 3 mois de dépôt du SIRET), de business plan	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Création d'entreprise
<b>Fournitures et petit matériel (salariés) à la reprise d'emploi</b>	<b>Participation à des fournitures et petits matériels à la reprise d'un emploi</b>	Prise en charge de 600 € pour vêtements de travail et de sécurité, matériel, mallette...	Contrat de travail	Sur justificatif de factures déjà payées en rétroactif ou sur présentation de devis avant de démarrer	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Fournitures (salariés)
<b>Dépenses vestimentaires et de coiffure</b>	<b>Achat de vêtements et séance coiffeur, dans le cadre d'une action de remobilisation et de préparation à l'emploi</b>	Frais réels dans la limite de 20€ 30 euros pour coiffure et de 100€ 150 euros pour vêtements.	Validation par le référent de parcours, dans le cadre d'un projet validé de retour à l'emploi figurant au contrat d'engagement ou PPAE	Sur la base d'une estimation précise des coûts et détails des prestations  Projet écrit de reprise d'emploi	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Vêtements/Coiffure
<b>Aides à l'accès et au maintien en formation et à l'emploi</b>						
<b>Actions spécifiques et expérimentales de remobilisation, favorisant l'entrée ou le</b>	<b>Frais de participation à de actions de mobilisation en lien avec l'entrée ou le maintien en</b>			Attestation d'inscription et de présence		A ne pas compléter par le prescripteur

Familles d'aides	Nature des aides	Périmètres de la prise en charge	Conditions spécifiques	Justificatifs à présenter	Circuit de prescription	Table de correspondance CAF
<b>maintien en emploi</b>	<b>emploi :</b>  - <b>Savoir être, connaissance du monde de l'entreprise et travail sur les comportements attendus (7 à Dire)</b>  - <b>Présentation de soi (ateliers pédagogiques et séances individuelles)</b>	Prise en charge de frais pédagogiques réels ou des frais d'inscription d'actions menées par des opérateurs soumis aux cahiers des charges du Conseil Général  Montant forfaitaire : 340 € par personne  Montant maximum pour le conseil en présentation recouvrant la participation à des actions collectives et individuelles 100 € pour les hommes 140 € pour les femmes	Orientation vers l'opérateur par le référent de parcours, dans le cadre d'un projet validé de retour à l'emploi figurant au contrat d'engagement ou PPAE  Aide non renouvelable  Paie ment à un tiers  Prescriptions validées par les concentrateurs et centralisées au SIE		APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi   Tableaux prévus à cet effet- Voir fiches techniques	   A ne pas compléter par le prescripteur
<b>Formation individuelle</b>	<b>Frais de formation et d'inscription</b>	Prise en charge exceptionnelle de frais d'inscription et/ou formations individuelles en cas de non prise en charge au titre du droit commun (CACES, FIMO, PL, Habilitations électriques... Formations en Allemagne, Formations linguistiques)  Frais réels dans la limite du plafond de l'APRE  Les formations par correspondance sont exclues.	Formation débouchant sur un emploi précis  Principe de subsidiarité  Paie ment à un tiers  Prescriptions validées par les concentrateurs et centralisées au SIE  Sollicitation par le référent de parcours, dans le cadre d'un projet validé de retour à l'emploi figurant au contrat d'engagement ou PPAE.	Attestation d'inscription et de présence  Perspective d'emploi avérée	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi	Formation individuelle
<b>Participation à des actions innovantes et collectives validées dans le cadre du fonds départemental d'innovation pour</b>	<b>Participation de l'APRE au financement d'actions permettant le retour à l'emploi de BRSA et bénéficiant d'une aide du FD2I.</b>	L'intervention de l'APRE correspond à la prise en charge du coût forfaitaire par individu du projet présenté en FD2I, déduction faite du financement des autres partenaires.	Actions bénéficiant d'une aide du FD2I  Aide versée sur présence effective du BRSA  Paie ment à un tiers  Prescriptions validées par les	Attestation d'inscription et de présence	APRE CG, mobilisable par les conseillers de Pôle Emploi   Tableaux prévus à cet effet- Voir fiches	A ne pas compléter par le prescripteur

Familles d'aides	Nature des aides	Périmètres de la prise en charge	Conditions spécifiques	Justificatifs à présenter	Circuit de prescription	Table de correspondance CAF
<b>l'insertion.</b>		L'intervention de l'APRE ne peut pas être supérieure à 25 % du budget du projet.	concentrateurs et centralisées au SIE  Sollicitation par le référent de parcours, dans le cadre d'un projet validé de retour à l'emploi figurant au contrat d'engagement ou PPAE.		techniques	
<b>Tutorat dans le cadre du CUI7H</b>	<b>Participation aux frais de tutorat dans le cadre du suivi des BRSA pour les CUI de 7 heures.</b>	Forfait pour 3 rendez-vous de 3 heures, soit 9 heures au total : 260 € par contrat de 6 mois ou 86,66 € par rendez-vous si le contrat s'achève avant terme.	Validation par le concentrateur  Paiement à un tiers  Prescriptions validées par les concentrateurs et centralisées au SIE	Contrat de travail CUI7H  Contrat tripartite (BRSA. Employeur. Tuteur)	APRE CG  Tableaux prévus à cet effet- Voir fiches techniques	A ne pas compléter par le prescripteur